

## Compte-rendu de la réunion de contact Asile

19 octobre '16

**Présents:** Mathieu BEYS (Myria), Jessica BLOMMAERT (Ciré), Claudia BONAMINI (Vwv), Fabienne CRAUWELS (VVSG), Géraldine D'HOOP (IOM), Véronique DE RYCKERE (UNHCR), Marie-Eve DUVOUR (Service Tutelles), Katleen GORIS (Myria), Justine RAYMOND (UNHCR), Liesbeth REULENS (Agentschap Integratie-Inburgering), Isabelle KERSTENNE (Croix Rouge Francophone), Gerit KLAPWIJK (Orde van de Vlaamse Balies), Meron KNIKMAN (CAW Antwerpen), Bieke MACHIELS (Fedasil), Joke SWANKAERT (Myria), Sophie VAN BALBERGHE (CGVS), Bart VANDERSTRAETEN (Rode Kruis Vlaanderen), Tine VAN EYKEN (Myria), Séverine ZEEGERS (UNHCR).

**Excusée:** Indra JANSSEN (CAW Brussel)

### Ouverture de la réunion de contact du 19 octobre 2016

1. Madame Goris souhaite à tout le monde le bienvenu et ouvre la réunion à 9h49. Le compte-rendu du mois de septembre 2016 est approuvé sans autres commentaires.

### Communications du CGRA (Madame Van Balberghe)

2. Madame Van Balberghe renvoie au site internet du CGRA <http://www.cgra.be/fr/actualite/les-statistiques-dasile-du-mois-de-septembre-2016> pour les statistiques du mois de septembre et à la note d'informations distribuée lors de la réunion.

Septembre 2016	% par rapport au nombre total de demandes d'asile
Demandes d'asile (OE)	
Nombre de personnes qui ont introduit une demande d'asile <sup>1</sup>	1.496

<sup>1</sup> Cette catégorie comprend les demandes d'asile introduites à la frontière et sur le territoire, ainsi que les demandes d'asile introduites par des personnes qui sont arrivées en Belgique via la relocalisation et la réinstallation.

Nombre de personnes qui ont introduit une première demande d'asile	1.176	78,6%
Nombre de personnes qui ont introduit une demande d'asile multiple	320	21,4%
Nombre de mineurs étrangers non accompagnés qui ont introduit une demande d'asile	93	6,2%
<b>Décisions (CGRA)</b>		<b>% par rapport au nombre total de décisions</b>
Nombre de personnes pour lesquelles il a été décidé de prendre une demande d'asile (multiple) en considération	154	
<i>Nombre de personnes pour lesquelles une décision a été prise</i>	<i>2.087</i>	
<b>Nombre de personnes qui ont reçu une décision de reconnaissance du statut de réfugié (SR)</b>	<b>953</b>	<b>45,7%</b>
<b>Nombre de personnes qui ont reçu une décision d'octroi du statut de protection subsidiaire(PS)</b>	<b>231</b>	<b>11,1%</b>
Nombre de personnes pour lesquelles il a été décidé de refuser de prendre une demande d'asile (multiple) en considération	203	9,7%
Nombre de personnes auxquelles SR et PS ont été refusés + refus techniques	618	29,6%
Nombre de personnes auxquelles la prise en considération d'une demande d'asile a été refusé (UE)	2	0,1%
Nombre de personnes auxquelles la prise en considération d'une demande d'asile a été refusé (Pays d'origine sûr)	26	1,2%
Nombre de personnes auxquelles la prise en considération d'une demande d'asile a été refusé (Réfugiés dans un autre état membre de l'UE)	8	0,4%
Nombre de personnes exclues du SR et/ou du PS	1	0,0%
Nombre de personnes qui se sont désistées	26	1,2%
Nombre de personnes auxquelles le statut a été retiré ou abrogé	19	0,9%
<b>Nombre total de personnes qui ont reçu une décision relative à leur demande d'asile</b>	<b>2.241</b>	
<b>Charge de travail (CGRA) en dossiers</b>	<b>16.776</b>	

Le CGRA a pris 1.821 décisions (dont 1.703 décisions définitives) en septembre concernant 2.241 personnes. Ce chiffre de 1.821 ne reprends pas les décisions sans objet ou de désistement d'une demande d'asile (nombre 26). En septembre, le **taux de reconnaissance s'élève** respectivement à 54,6% si on se base sur toutes les décisions finales (y compris les refus de prise en considération des demandes d'asile multiples). Si l'on considère le taux de reconnaissance pour les décisions sur le fond (donc sans les refus de prise en considération) nous constatons un taux de 61,7% pour le mois de septembre. En chiffres absolus, le CGRA a pris 750 décisions de reconnaissance du statut de réfugié, 195 octrois de la protection subsidiaire, 544 refus, 26 sans objet ou désistements, 1 exclusion, 15 décisions de retrait ou

cessation, 26 refus de prise en considération (pays sûr, ressortissant UE ou protection dans un État de l'UE), 172 refus de prise en considération (demande multiple) et 118 prises en considération de demande multiple.

3. En septembre 2016, le taux de reconnaissance pour les 5 pays d'origine principal est : la Syrie 93,2%, l'Irak 57,6%, l'Afghanistan 63,5%, la Somalie 69,7% et le Guinée 18 %.
4. Madame Van Balberghe répond à une question écrite envoyée au préalable au CGRA : « De quelle manière le CGRA traite-t-il les documents de preuve originaux dans le cadre des procédures accélérées en détention pour lesquelles l'audition est effectuée au moyen de la vidéoconférence ? Auparavant, l'officier de protection allait au centre fermé où les documents originaux pouvaient être consultés. Désormais, ça ne se passe plus ainsi. Mais les centres fermés continuent à transmettre les documents copiés/scannés au CGRA en indiquant que les originaux sont disponibles en consultation au centre fermé ». Madame Van Balberghe répond que, lorsque les auditions se font par vidéoconférence, les assistants sociaux du centre fermés sont toujours avertis à l'avance, il en va de même des avocats. Les documents du demandeur d'asile peuvent donc être envoyés par mail ou fax au CGRA pour permettre à l'officier de protection de préparer l'audition. Si c'est nécessaire, ils peuvent aussi être montrés lors de l'audition par vidéoconférence. Si l'officier de protection estime qu'il a besoin de voir l'original du document, il peut se rendre au centre fermé pour le consulter. Mais cela reste une exception parce qu'en général, l'examen de la copie devrait suffire.
5. Par ailleurs, Madame Van Balberghe communique que 38 niveau A supplémentaires ont été engagés au CGRA depuis juin 2016 jusqu'à maintenant. Ils sont actuellement en cours de formation. Ces engagements permettront d'augmenter le nombre de décisions prises.
6. Ensuite, madame Van Balberghe informe les participants à la réunion qu'une action va être menée pour augmenter le nombre de décisions prises pour les MENA afghans. L'objectif est d'atteindre 150 décisions par mois pour ce public. Certains officiers de protection spécialisés dans l'audition des MENA ont suivi une formation sur l'Afghanistan pour combiner les 2 expertises. Des mesures sont prises pour que la planification de ces auditions soit efficace tant pour le CGRA que pour les tuteurs. En outre, madame Van Balberghe rappelle qu'il est crucial que les tuteurs remplissent les questionnaires spécifiques envoyés aux MENA afghans. La situation est très variable : certains tuteurs le remplissent, ce qui permet au CGRA d'avoir des informations supplémentaires par rapport à l'audition de l'OE, d'autres non, ce qui ne permet pas d'avoir une vue sur la situation réelle du jeune. La coordinatrice MENA du CGRA, Anja De Wilde, va aussi prendre contact avec Fedasil pour sensibiliser les travailleurs sociaux à l'importance de remplir ces questionnaires. Si le questionnaire n'est pas rempli, l'audition ne sera pas organisée en priorité ce qui n'est pas dans l'intérêt du mineur. Par ailleurs, même après une audition, la situation réelle du mineur n'a pu être établie, une décision négative pourrait être prise, faute d'informations pertinentes contenues dans le questionnaire et invoquées lors de l'audition. Madame Kerstenne remarque qu'une sensibilisation des travailleurs de l'accueil n'aura pas d'effet sur un

éventuel refus du tuteur, parce que c'est le tuteur qui est seul compétent pour signer le questionnaire. Madame Van Balberghe admet cette réalité mais précise néanmoins que cette sensibilisation est utile. Madame Bonamini demande si le CGRA reporte systématiquement l'audition tant que le questionnaire n'est pas rempli ? Madame Van Balberghe confirme que c'est bien le cas. Enfin, madame Van Balberghe complète qu'à partir de 2017 les demandes d'asile d'Afghans seront aussi traitées par les sections francophones, parce que l'office des étrangers ayant mis un certain nombre de demandes d'asile d'Afghans sur le rôle francophone.

7. Monsieur Klapwijk revient sur les auditions par vidéoconférence en centres fermés et demande où en est l'évaluation de cette nouvelle technique d'audition ? A-t-on recueilli des éléments permettant de conclure que la vidéoconférence n'est pas adaptée à certaines situations pour lesquelles une audition traditionnelle serait plus appropriée ? Madame Van Balberghe répond que jusqu'à présent, le CGRA n'a pas été confronté à ce type de situation. Monsieur Klapwijk demande s'il est possible de demander qu'une audition classique plutôt que par vidéoconférence soit organisée lorsque le demandeur d'asile l'estime nécessaire ? Madame Van Balberghe répond qu'on peut le demander mais que la demande en soi ne suffira pas pour déroger à la vidéo conférence : il faut des éléments mettant en évidence la vulnérabilité et le besoin de procéder à une audition en face à face.
8. Madame Kerstenne demande s'il est normal que le traitement des demandes d'asile multiples prenne si longtemps. Dans certains cas rencontrés dans les centres, les personnes attendent une décision sur la prise en considération depuis 4 mois. Madame Van Balberghe précise qu'il n'y a pas de volonté du CGRA de traiter ces dossiers dans un délai aussi long. Madame Bonamini fait remarquer que l'enjeu de la longue durée du traitement des demandes multiples est le droit à l'accueil. Si le CGRA prenait plus vite une demande en considération pour décider du fond par la suite, les personnes auraient accès à l'accueil. Elle ajoute qu'un trop long délai de traitement au niveau de la prise en considération semble contraire à l'esprit de la loi qui était d'instaurer un filtre permettant de traiter rapidement cette question préliminaire. Madame Van Balberghe rappelle qu'il n'y a pas de choix délibéré au niveau du CGRA pour faire durer le traitement de ces dossiers.

## Communications de la Service Tutelles (Madame Defour)

9. Madame Defour se présente ; elle travaille au Service Tutelles depuis septembre. Elle est assistante sociale et criminologue et a travaillé avant au service de la politique criminelle et à l'ordre judiciaire.
10. Madame Defour donne les chiffres des MENA déclarés entre 2008 et 2016 : 1.887 (2008) , 2.501 (2009), 2.510 (2010), 3.258 (2011), 2.811 (2012), 2.090 (2013), 1.780 (2014), 5.047 (2015) et 2.359 (2016). Elle précise que ces données sont approximatives.
11. En 2016, jusqu'au 15 octobre, 2.359 MENA sont arrivés ; en septembre 306 et en octobre 101. En 2016 jusqu'au 15 octobre 1.313 jeunes ont demandé asile ; en septembre 115 et en

octobre 47. Chez 750 jeunes (sur un total de 2.359), un doute a été émis sur l'âge (dont 50 en septembre et 20 en octobre).

12. Entre janvier et 15 octobre 2016 1.173 tests d'âges ont été demandé et 1.362 décisions ont été prises. Environ 70% des tests d'âges résultent dans une décision que le jeune est en effet majeure. En comparaison, 1.575 tutelles étaient en cours en 2008 et plus que 3.503 étaient en cours en 2016. En 2015, plus de 900 jeunes attendais un tuteur, en octobre 2016, 150. Les formations pour les nouveaux tuteurs se poursuivent. Entre 70 à 90 tuteurs seront opérationnelles prochaine janvier. Le service Tutelles rencontre des problèmes pour trouver des tuteurs adéquats parce que Fedasil désigne des hébergements en Belgique francophone à des MENA qui ont des procédure d'asile en Néerlandais, il est très difficile de trouver des tuteurs parfaitement bilingues.
13. Plus d'info où des questions, vous pouvez contacter Madame Defour via mail : [Marie-eve.defour@just.fgov.be](mailto:Marie-eve.defour@just.fgov.be).

## Communications Conseil de Contentieux pour les étrangers

14. Madame Goris communique les chiffres du Conseil du contentieux des étrangers. En ce qui concerne le contentieux en matière d'asile, il y a eu un flux d'entrée de 4.941 recours et un flux de sortie de 4.425 arrêts rendus entre janvier et août 2016. En août 2016, il y a eu un flux d'entrée de 585 recours et un flux de sortie de 269 arrêts rendus. S'agissant du flux d'entrée, le top 5 des nationalités des recours déposés en août : l'Irak (152), la Somalie (47), le Congo (RD) (47), le Guinée (35) et l'Afghanistan (31).
15. En août 2016, il y a eu 107 recours en procédure en extrême urgence (UDN). En procédure accélérée, il y a eu 19. Au 1<sup>er</sup> septembre 2016, la charge de travail du contentieux en matière d'asile s'élevait à 2.867 recours pendants en asile.
16. L'analyse du flux de sortie (en Asile plein contentieux) est repris par dicta/arrêts finaux (un arrêt peut reprendre plusieurs dicta). En août 2016, il y a eu au total 195 arrêts rendus, répartis comme suit : 148 rejets, 22 reconnaissances du statut de réfugié, 1 octroi de protection subsidiaire et 24 annulations.
17. En ce qui concerne le contentieux en matière d'immigration, il y a eu 756 recours et 723 arrêts rendus en août. De 756 recours en août, 231 recours étaient déposés à l'encontre d'une décision de refus d'une demande de régularisation : 131 refus concernaient une demande 9bis et 100 refus concernaient une demande 9ter. Au 1<sup>er</sup> septembre 2016, le volume de travail des recours pendants en matière de migration s'élevait à 20.438 dossiers (par rapport à 20.412 dossiers au 1<sup>er</sup> août 2016).

## Communications OIM (Madame d'Hoop)

18. Madame d'HOOP communique les chiffres des retours volontaires, organisés par l'OIM. Depuis 1984 jusque fin septembre 2016, il y a eu 71.073 départs volontaires, dont une partie a bénéficié de l'assistance à la réintégration. De janvier à fin septembre 2016, 3.275 personnes sont parties volontairement et, parmi elles, 1.235 sont parties avec l'assistance de réintégration, ce qui représente 37,7% du total.
19. En septembre 2016, 276 personnes sont rentrées volontairement chez elles, à savoir : 114 personnes en situation irrégulière, 94 demandeurs d'asile déboutés et 68 demandeurs d'asile en cours de procédure. Parmi les partenaires principaux ayant référé les candidats au retour volontaire, on peut citer les centres d'accueil de Fedasil (128 personnes), les ONG (126 personnes) et les centres Croix-Rouge/Rode-Kruis (13 personnes). Les pays principaux de destination en septembre étaient les suivants : Roumanie (42 pers), Irak (39 pers), Ukraine (37 pers), Fédération de Russie (21 pers), Mongolie (17), Afghanistan (17).
20. En ce qui concerne les personnes vulnérables, l'OIM a assisté en septembre le retour de 150 personnes partie avec leur famille, 19 parents célibataires et 103 personnes souffrant de problèmes médicaux. Le nombre de dossiers médicaux a fortement augmenté ces dernières années. C'est pourquoi l'OIM propose une assistance sur mesure et l'étoffe avec des accompagnateurs qualifiés.
21. L'OIM en Belgique met par ailleurs en place 2 projets spécifiques « approche pays » pour la RD Congo et pour l'Afghanistan axés sur le micro-business et les cas vulnérables jusqu'à fin de l'année. Les deux projets comprennent une assistance améliorée avec des points de contacts spécifiques sur place.
22. Un autre projet concerne la mise à l'emploi, pour permettre aux gens de trouver un emploi plus facilement et être plus rapidement autonome. Le projet aide à orienter, à rédiger un CV, et propose une formation en micro-business et à la recherche d'emploi. Ce projet est proposé aux personnes retournant en Arménie, Géorgie, au Kazakhstan et en Fédération de Russie. De janvier à fin septembre 2016 62 personnes ont bénéficié de ce projet.
23. Madame d'Hoop informe que le site web « retour volontaire » de l'OIM sera fermé et les infos seront transférées sur le site <http://www.retourvolontaire.be/>, géré par Fedasil. Des infos sur les activités de l'OIM en Belgique et Luxembourg, mais également à travers le monde, sont disponibles sur [belgium.iom.int](http://belgium.iom.int), uniquement en anglais. Des traductions en français ou néerlandais ne sont pas prévues. Le matériel d'information sur le retour volontaire est par contre disponible en plusieurs langues.

## Communications UNHCR (Madame Zeegers)

24. Madame Zeegers communique que le HCR a publié des Considérations de Protection Internationale concernant les personnes fuyant le Nord-Est du Nigéria : UNHCR's International Protection Considerations with Regard to People Fleeing Northeastern Nigeria (The States of Borno, Yobe and Adamawa) and Surrounding Region Update II: <http://www.refworld.org/docid/57ebb35c4.html>
25. De plus, le HCR s'intéresse de près à la situation à Calais pour qu'une éventuelle fermeture du camp de « la jungle » se fasse dans le respect des droits des personnes et des enfants, (notamment le droit à l'information, le transfert vers un logement adéquat, une attention spécifique aux enfants qui ont droit au regroupement auprès de leurs familles en Grand-Bretagne ou ailleurs en Europe). Par ailleurs, le HCR suit également de près l'impact de ce démantèlement au niveau de la côte belge. Le HCR a sorti un communiqué de presse à ce sujet : <http://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2016/10/5800a246a/fermeture-jungle-calais-hcr-felicite-decision-france-souligne-besoin-crucial.html>
26. Concernant la situation actuelle à Mossoul, le HCR souhaite attirer l'attention sur les documents suivants qui ont été récemment publiés : UNHCR Mosul Situation Response Plan (October 2016) et UNHCR Mosul Response Plan Dashboard (18 October 2016). Ces documents sont accessibles en anglais sur le site internet [Global Focus](#) et la page [Iraq Situation](#).
27. Enfin, madame Zeegers explique que la section belge de l'UNHCR a reçu un budget pour lancer une campagne d'information sur la procédure de regroupement familial pour les réfugiés et pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire. On voudrait réaliser une vidéo, des dépliants, des posters,... Un appel à projets sera bientôt lancé dans ce but. Le contenu sera défini en collaboration entre autres avec Caritas et le CBAR.

## Communications Fedasil (Madame Machiels)

28. Madame Machiels communique que le rapport mensuel de septembre n'est pas prêt et fournit quelques chiffres clés connus au 10 octobre 2016. Il y a une capacité de 30.063 places, occupées par 24.188 personnes, dont 16.387 places collectives, 10.623 places individuelles, 2.743 places pour mineurs non-accompagnés et 310 places de retour ouvert. Le taux d'occupation s'élève à 80,56% : 91% pour les places collectives, 67% pour les places d'accueil individuelles et 73% pour les places d'accueil pour mineurs non-accompagnés. La capacité opérationnelle du réseau d'accueil comprend 16.300 places structurelles (y compris les centres d'observation et d'orientation). À côté de cela, 1.095 des 2.070 places tampons étaient disponibles au 10 octobre et il y avait 11.968 places temporaires.

29. Le rapport du mois de septembre 2016 sera envoyé après la réunion pour le compte rendu. La capacité totale d'accueil au 30 septembre était de 30.664 places, un petit millier de moins qu'un mois plus tôt. Le taux d'occupation est resté stable, à 79,74%. Ce mois-ci aussi, c'est surtout le nombre de places en accueil collectif qui a diminué (17.056, taux d'occupation de 88,39%) alors que le nombre de places en accueil individuel est resté stable (10.573 – 68,17%). La capacité d'accueil pour les MENA a légèrement progressé, à 2.725, mais le taux d'occupation a un peu baissé (74,39%). Si le nombre de places dans les OTP est resté le même (310), le taux d'occupation a augmenté de près de 11% par rapport au mois précédent (46,13%).
30. En septembre, 1.286 personnes, dont 97 MENA, ont été affectées au réseau d'accueil de Fedasil. Il y a eu 2.139 départs. Il s'agit, pour le deuxième mois consécutif, d'une diminution de plus de 200 personnes par rapport au mois précédent. Arrivées via l'OE et Fedasil : il y a eu 1.657 demandes d'asile, dont 235 demandes multiples et 2 de ressortissants de l'UE. 198 personnes n'ont pas accepté l'offre d'accueil et 318 personnes n'ont pas été affectées au réseau d'accueil. 245 ont été réintégrées dans le réseau par Fedasil. Les personnes qui arrivent dans le cadre d'une réinstallation et d'une relocalisation sont enregistrées à part. Les chiffres montrent que respectivement 68 et 69 personnes ont été intégrées dans le réseau d'accueil par relocalisation et réinstallation.
31. Le profil des arrivants ne présente pas de changement en ce qui concerne les trois premières nationalités, même si l'ordre est différent : en septembre, l'Afghanistan (18%), l'Irak (13%) et la Syrie (10%) restent les principaux pays d'origine.
32. Le profil des résidents dans le réseau d'accueil reste stable par rapport au mois précédent : 70,6% d'hommes et 29,4% de femmes. Les familles constituent 47% des résidents, les hommes isolés 39,2% et les femmes isolées 5,5%. Les principales nationalités, qui représentent ensemble 79,9% de l'occupation totale, sont l'Afghanistan (30,3%), l'Irak (20%), la Syrie (10%), la Somalie (5,8%), Indéterminés (2,9%), la Guinée (2,8%), la Russie (2,5%), l'Albanie (2,1%), le Congo (RD) (1,8%) et l'Iran (1,7%).
33. Le profil des mineurs (accompagnés et non-accompagnés) reste stable en ce qui concerne le sexe : 65,7% de garçons et 34,3% de jeunes filles. La tranche d'âge des 12-18 ans reste la catégorie de mineurs la plus nombreuse (44,8%). Les principales nationalités sont toujours l'Afghanistan (35%), l'Irak (15,7%) et la Syrie (13,1%). Les mineurs accompagnés restent les plus nombreux : 74% contre 26% de mineurs non-accompagnés.
34. 2.027 réfugiés mineurs non-accompagnés résidaient dans le réseau d'accueil au 30 septembre 2016. Le taux d'occupation s'élevait à 74,39%. La plupart d'entre eux étaient accueillis dans les centres fédéraux. 111 jeunes séjournaient dans les COO (taux d'occupation



de 48,26%), 1.673 dans les centres collectifs (taux d'occupation de 75,94%) et 243 dans les places individuelles (taux d'occupation de 83,22%).

35. En ce qui concerne l'évolution des arrivées des MENA, on constate que 97 mineurs ont été affectés à un COO en septembre, soit à peu près autant qu'en août. La tranche d'âge des 16-17 ans (41) est la plus nombreuse, devant celle des 15-16 ans (22) et celle des 17-18 ans (19). 86 de ces 97 mineurs ont introduit une demande d'asile. Parmi les 11 qui ne l'ont pas fait, 4 sont originaires d'Algérie, 4 du Maroc, 1 d'Erythrée, 1 de Guinée et 1 de Syrie. Le classement par pays d'origine est différent de celui des mois précédents : l'Afghanistan reste en tête (28), mais en forte baisse par rapport aux mois précédents; la Guinée (21) arrive en deuxième position, en doublant pratiquement le nombre d'arrivées par rapport au mois d'août ; les autres nationalités sont le Maroc (10), l'Albanie (7), l'Erythrée (6), l'Algérie (5) et enfin la Syrie, la Somalie et la RD Congo (3 chacun).
36. Au niveau des départs, les profils des nationalités les plus représentées nous apprennent qu'en septembre la part des Syriens (22%) a légèrement baissé et celle des Irakiens (21%) est pratiquement devenue équivalente. L'Afghanistan (17%) est en hausse sensible tandis que la Somalie (6%) complète la liste. La cause du départ reste dans une large mesure l'octroi du droit de séjour (52%). 24% des personnes ont spontanément quitté la structure d'accueil malgré leur droit à l'accueil, 13% sont arrivées en bout de procédure, 5% sont retournées volontairement dans leur pays et 4% ont été transférées dans un centre fermé ou une prison.
37. Il y a eu 3.406 retours volontaires depuis janvier 2016 et 284 en septembre. La plupart sont retournés via l'OIM (276). En 2016, on a dénombré 898 retours volontaires vers l'Irak. Viennent ensuite l'Ukraine (460), la Roumanie (432), le Brésil (165) et l'Afghanistan (150).
38. Par rapport au mois d'août, seules 45 personnes ont été affectées en septembre en application de l'AR de 2004. Principales nationalités : Maroc (11), Serbie (10), Russie (8), Algérie (6) et Macédoine (4).
39. Madame Machiels passe ensuite en revue les nombreuses questions écrites transmises à Fedasil. Compte tenu du grand nombre de questions reçues en très peu de temps, elle indique qu'elle n'a pas pu obtenir une réponse à chaque question.
40. *"Sur quelle base fait-on la distinction entre les différents types de structures d'accueil (structurel, tampon, temporaire, unités mobiles et urgence)"*? Madame Machiels répond qu'on est en train de travailler aux définitions de ces différentes catégories d'accueil. Les unités mobiles, qui se composaient de tentes de l'armée, ne sont plus opérationnelles. L'accueil temporaire se différencie moins en termes de qualité que par son caractère limité

dans le temps (par exemple une convention d'accueil pour un an). Le type d'accueil pour lequel une différence de qualité est possible est l'accueil d'urgence.

41. *“Pouvons-nous considérer que la qualité de l'accueil et de l'accompagnement dans l'accueil temporaire et les unités mobiles est équivalente à la qualité de l'accueil structurel et répond aux normes de Fedasil?”* Madame Machiels répond que Fedasil a défini des normes pour l'accueil régulier (accueil structurel et tampon). Il n'y a pas encore de normes de qualité pour l'accueil temporaire et l'accueil d'urgence, mais on y travaille. Ces normes seront probablement moins rigoureuses : ainsi, la norme minimale pour le nombre de personnes par chambre sera un peu plus élevée, le nombre de douches et de toilettes sera moins élevé que dans l'accueil régulier.
42. *“Est-il possible d'envoyer une liste de toutes les structures d'accueil d'urgence ouvertes en 2015 et 2016 ?”* Madame Machiels a reçu une liste de ses collègues, mais fait remarquer qu'il manque un certain nombre de structures. Elle suivra cela pour la prochaine réunion. Un certain nombre de structures d'accueil d'urgence sont passées en revue avec les participants autour de la table. Madame Machiels vérifiera quels centres sont encore ouverts mais ne sont plus classés comme centres d'accueil d'urgence et quels centres ont été fermés depuis lors.
43. *“Quelle est la durée moyenne de séjour en accueil d'urgence ?”* Madame Machiels répond que la durée moyenne de séjour varie fortement dans les différents centres et peut aller de 7 à 10 mois. Cela dépend surtout de la durée pendant laquelle certains centres sont restés ouverts. Un participant se demande si le délai de 10 jours, la durée maximale de séjour dans un centre d'accueil d'urgence selon la loi, est bien respecté. Madame Machiels répond que dans la période actuelle de crise, il n'a pas été possible d'appliquer ce délai de 10 jours.
44. *“Qu'en est-t-il de la possibilité de demander un transfert dans une ILA après 4 mois ?”* Madame Machiels se réfère à la dernière instruction de Fedasil (du 13 octobre 2016 sur les nationalités ayant un haut degré de protection (=90%)) et répond que la priorité est donnée à certaines catégories (comme les demandeurs d'asile de nationalités ayant un haut degré de protection, les réfugiés reconnus et les demandeurs d'asile ayant des besoins spécifiques). À titre d'information, les nationalités qui ont un haut degré de protection sont actuellement la Syrie, la Lybie et le Burundi. Dans le cadre du nouveau modèle d'accueil (instruction été 2016), 1.210 personnes jouissant d'une protection internationale ont été transférées dans une ILA.
45. *“Combien de recours ont été adressés au tribunal du travail dans le cas où un transfert dans une ILA n'a pas été effectué après six mois de séjour dans une structure collective d'accueil ?”* Il y a eu un recours devant le tribunal du travail en 2016 et six en 2015.

46. *“De quelle manière se fait aujourd’hui l’évaluation des besoins d’accueil individuels des demandeurs d’asile ?”* Madame Machiels fait savoir que le service médical au Dispatching a été élargi. On s’investit pour qu’une personne soit accueillie le plus tôt possible au bon endroit. Le formulaire d’inscription de l’OE passe également par le dispatching et par ce service médical. Ils doivent passer en revue une check-list, après quoi le demandeur d’asile est si possible directement affecté à une place d’accueil adaptée. En général, ceci ne concerne que des vulnérabilités visibles ou médicales. Les problématiques psychologiques, par exemple à la suite de tortures, ne peuvent généralement pas être détectées en si peu de temps. *“L’évaluation telle que définie dans l’AR de 2007 est-elle effectuée dans toutes les structures ?”* Madame Machiels répond par l’affirmative. *“Le formulaire-type dont il est question dans l’AR existe-t-il ?”* Madame Machiels confirme qu’il existe, et même depuis très longtemps, mais ce formulaire n’est obligatoire que dans les structures fédérales. Outre ce rapport d’évaluation, il existe également dans les centres fédéraux le PAI – plan d’accompagnement individuel – qui est suivi entre autres au travers d’une concertation multidisciplinaire régulière. *“Est-il possible dans la réalité de transférer des personnes quand on constate que la structure d’accueil ne répond pas à leurs besoins ?”* Madame Machiels répond que cette possibilité existe et qu’un transfert vers un lieu adapté peut se faire à tout moment, mais qu’il n’y a pas toujours suffisamment de places adaptées. Cela peut être un problème, notamment en cas de taux d’occupation élevé.
47. *“Existe-t-il un système d’enregistrement centralisé des incidents dans les centres d’accueil ?”* Le système d’enregistrement centralisé existe, mais Madame Machiels n’a pas de chiffres à ce sujet avec elle.
48. *“Quelle est la situation actuelle au niveau du pré-accueil ?”* Madame Machiels indique que le centre du Samusocial (Béjart) a une capacité de 250 places. L’occupation moyenne est de 128 personnes par jour. La durée moyenne de séjour n’est pas claire, cela dépend de la convocation par l’OE. La priorité est toutefois accordée aux personnes vulnérables.
49. *“Comment se déroule pour l’instant l’accueil en vertu de l’AR de 2004 pour les familles en séjour illégal ?”* Madame Machiels répond que ces familles sont toujours accueillies dans les maisons de retour de l’OE. Elle ne dispose pas de chiffres lors de cette réunion, mais elle les communiquera plus tard. A priori, il n’y a pas de limite à la durée de séjour dans ces maisons de retour.
50. Madame Machiels ajoute que Fedasil a achevé la première phase de l’évaluation de la vulnérabilité durant l’accueil. La deuxième phase de cette étude est prévue dans le courant de 2017. La première phase comporte une étude de la littérature, des rapports d’observation, l’analyse juridique et les résultats d’une enquête approfondie. La deuxième phase contiendra également des interviews.

51. Ensuite, madame Machiels fournit des précisions sur l'accord de coopération entre le VDAB et Fedasil, avec pour thème l'activation vers l'emploi des demandeurs d'asile et des personnes jouissant d'une protection internationale. Il y avait déjà eu auparavant un accord entre le ministre Muyters et le secrétaire d'État Francken.
52. Madame Machiels informe aussi les participants à la réunion de deux formations qui seront bientôt organisées par Fedasil. La première a pour thème la détection des victimes de violences sexuelles et de violences liées au genre. Elle est donnée par l'ICRH, en partie en collaboration avec l'UNHCR. Une formation sur la traite des êtres humains sera également organisée en collaboration avec d'autres acteurs et avec des instances compétentes en matière d'asile.
53. Enfin, madame Machiels donne quelques informations sur le travail qu'elle a réalisé cet été en collaboration avec l'EASO au hotspot de Kos.
54. Madame Reulens demande si la note-cadre de Fedasil relative à la préparation à l'intégration sera rendue publique. Madame Machiels répond qu'il s'agit d'une note interne.

## Divers

55. Monsieur Klapwijk fait savoir que la collaboration entre certains collaborateurs des centres d'accueil de la Rode Kruis Vlaanderen et les avocats est parfois difficile. Il s'est avéré, à l'occasion de divers incidents, qu'il était difficile d'entrer directement en contact avec le demandeur d'asile. Peut-être celui-ci est-il protégé pour des raisons de protection de la vie privée ? Selon monsieur Vanderstraeten, il n'y a aucune directive interne en ce sens et le contact direct avec l'avocat est au contraire encouragé. Monsieur Vanderstraeten examinera à l'avenir des cas spécifiques.
56. Madame Reulens adresse deux questions à l'UNHCR concernant le compte rendu de la précédente réunion de contact. L'UNHCR organise des visites dans les centres d'accueil : elle se demande quel est le but de ces visites. Madame Zeegers explique que le projet de pilote de visite des structures d'accueil pour demandeurs d'asile en Belgique a pour objectif d'offrir au HCR une vue d'ensemble des pratiques d'accueil ainsi que de collecter et de diffuser les bonnes pratiques existantes. Les visites de structures d'accueil (pré-accueil, centres Fedasil, centres partenaires, ILA) constituent le cœur de ce projet dont la durée opérationnelle est de 2 mois. Chacune des visites réalisées par le HCR couvre l'ensemble des conditions d'accueil des demandeurs d'asile et s'articule autour d'une visite classique (entretien avec la direction, visite des lieux) ainsi que des entretiens avec des membres du personnel et des résidents. Les principales observations seront partagées en fin de projet avec les institutions y ayant participé.

57. La deuxième question de madame Reulens porte sur le groupe de travail consacré à l'assistance juridique : en quoi consiste précisément ce groupe de travail, quels sont ses objectifs ? L'UNHCR fournit les informations suivantes à ce sujet, à l'issue de la réunion de contact. Une équipe de recherche de l'université de Louvain-la-neuve a réalisé, à la demande de l'UNHCR, une recherche sur l'accompagnement juridique des demandeurs d'asile en Belgique. Elle a évalué aussi bien l'accès que la qualité des informations et des services fournis par des avocats, mais aussi par le personnel des centres ouverts et fermés, par certaines ONG et par les instances compétentes en matière d'asile. Outre une recherche théorique, qui examine les règles juridiques nationales et internationales en la matière, une enquête a été menée auprès de demandeurs d'asile, d'avocats, d'ONG et d'assistants sociaux. Les résultats – encore confidentiels pour l'instant – sont en cours d'examen et seront discutés avec les acteurs concernés. Ceux qui souhaitent des informations complémentaires à ce sujet peuvent prendre contact à tout moment avec l'UNHCR.
58. Madame Bonamini annonce que Vluchtelingewerk Vlaanderen a publié un rapport « [Ceci n'est pas un demandeur d'asile](#) », consacré à la crise de l'asile contenant des considérations critiques sur le pré-enregistrement, l'absence d'accueil pour les demandeurs d'asile multiples. Tout feed-back sur ce rapport est le bienvenu. La principale conclusion est que la crise a eu pour effet d'affaiblir la position juridique des réfugiés en Belgique. Prises isolément, les mesures semblent avoir peu d'impact, mais ensemble elles exercent une influence négative qui se fait sentir sur la politique de dissuasion. La présentation qui est faite dans la presse met surtout l'accent sur le pré-enregistrement et les demandes d'asile multiples. La détention est également évoquée dans le rapport.
59. Madame Goris fait savoir que Myria a publié le 13 octobre 2016 le rapport annuel 2016 Traite et Trafic d'êtres humains. Des copies sont à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre une.

**La prochaine réunion de contact aura lieu le 16 novembre à 9h30**

Lieu? Myria, Rue Royale 138, 1000 BRUXELLES

(Entrée par la rue de Ligne 37)

**Vous avez des questions pour les instances d'asile ?  
Veuillez les faire parvenir avant le 8 novembre 2016 à  
[myria@myria.be](mailto:myria@myria.be) ou [katleen.goris@myria.be](mailto:katleen.goris@myria.be)**

**Les prochaines réunions de contact : le 21 décembre 2016.  
A partir de 2017: 18/01, 15/02, 15/03, 19/04, 17/05 et 21/06.**